

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction Enfance Famille  
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Subventions allouées à des associations et établissements publics en faveur de l'accompagnement de la santé des jeunes, Exercice 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département, au titre de la prévention, est un intervenant important en matière d'actions auprès des jeunes et de leur santé. Il participe à ce titre au financement d'actions mises en œuvre par des associations et des établissements hospitaliers ayant pour mission l'accueil et l'accompagnement des jeunes sur les questions de la santé. Ces structures sont une porte d'entrée accessible et non stigmatisante pour des adolescents fragiles, des jeunes qui connaissent des difficultés et des familles désorientées face à l'éducation de leurs enfants. Ces espaces d'accueil et d'écoute anonymes et gratuits, de prévention de proximité sont parfaitement reconnus par les professionnels aussi bien que par les familles. L'unité d'accueil médico-judiciaire accompagne les enfants victimes d'abus sexuels ou de violence.

Le présent rapport, dont les tableaux de propositions de subventions sont en annexe, a pour objet de proposer le renouvellement des subventions pour le fonctionnement des espaces santé jeunes (ESJ), des points accueil écoute jeunes (PAEJ) et de l'unité d'accueil médico-judiciaire (UAMJ).

En cas d'accord, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique, après signature avec chacune des structures de la convention type prévu à cet effet.

Le montant total des subventions s'élève à 376 500 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

